



Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.

Assemblée générale 14 septembre 2021 Motion N°1

Relever le défi de l'attractivité des métiers de l'aide et du soin au domicile

Les revalorisations salariales permises par l'agrément et l'extension de l'avenant 43 à la Convention collective de la branche professionnelle de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (CCBAD), négociées par les partenaires sociaux de la branche, constituent les plus fortes revalorisations des emplois et des rémunérations des salariés de la branche depuis 2002.

UNA a fortement salué cette décision gouvernementale de l'agrément et l'extension de l'avenant 43 qui vient d'une part, confirmer le virage domiciliaire amorcé par le gouvernement qui a pris la mesure des enjeux à relever face aux défis démographiques, sanitaires et sociétaux et d'autre part, marquer la reconnaissance des professionnels de la branche, présents au quotidien auprès des personnes âgées, en situation de handicap ou des familles en difficulté.

Si cet avenant 43 donne aux services des leviers pour recruter et fidéliser les intervenants à domicile, les difficultés de recrutement de personnel, sur lesquelles UNA n'a eu de cesse d'interpeller les pouvoirs publics depuis plusieurs années, restent aujourd'hui criantes.

Face à cette situation alarmante, la garantie de la qualité et la continuité de l'accompagnement des personnes vivant à domicile sont gravement menacées. Sans ressources suffisantes dans nos services, comment respecter le souhait de chacun de vivre et vieillir le plus longtemps possible à domicile, soutenir les proches aidants, garantir un parcours de santé fluide, assurer le virage ambulatoire et donner vie à une société plus inclusive ?

Seul un investissement ambitieux et durable des pouvoirs publics permettra de faire émerger une société du « prendre soin », fondée sur la solidarité et qui reconnaît à leur juste valeur les métiers de l'intervention à domicile, dont l'utilité sociale a été particulièrement mise en lumière depuis le début de la pandémie.

Si l'agrément et l'extension de l'avenant 43 constituent une victoire historique pour notre secteur, les défis restent majeurs.

Le rapport El Khomri comptabilisait plus de 60 000 postes vacants sur le seul secteur du grand âge, et évaluait que d'ici 2025, près de 92 000 postes supplémentaires devraient être créés pour faire face au vieillissement de la population et que 200 000 postes seraient à renouveler du fait de départs en retraite et d'un turn-over dans le secteur.

Quant à lui, le rapport de branche de l'aide à domicile de 2017 projetait déjà pour 2021 un besoin de recrutement de plus de 40 000 personnes.

Le défi de l'attractivité des métiers du domicile devra être relevé pour :

- garantir aux services appliquant la, le financement au coût réel et pérenne de l'avenant 43, pour l'ensemble de leurs missions auprès des publics accompagnés, et dans une logique d'équité territoriale ;
- permettre aux services publics territoriaux de bénéficier des mêmes revalorisations salariales que les services relevant de la convention collective de la BAD ;
- planifier et mettre en œuvre un véritable plan national pour l'attractivité des métiers de l'aide et du soin, qui doit avoir comme ambition, entre autres, de :
 - o Confier aux Préfets de région et de département un rôle d'ensembliser des politiques publiques en matière d'emploi, mobilisant en premier lieu le service public de l'emploi,
 - o Orienter massivement les personnes vers les organismes de formation, notamment via l'apprentissage et les autres dispositifs d'alternance et augmenter leurs capacités ;
 - o Continuer à faire évoluer et adapter les métiers, faciliter les coopérations et permettre de nouvelles délégations de tâches entre professionnels du soin et de l'accompagnement ;
 - o Garantir la fin des iniquités de traitement salarial entre les professionnels, notamment celles consécutives aux mesures Ségur qui n'ont concerné qu'une partie de ces derniers ;
 - o Communiquer largement et déployer les bonnes pratiques en matière d'innovations managériales.
- mener à leur terme les travaux et concertations entamés depuis plusieurs années en vue d'une loi ambitieuse et à la hauteur, financièrement et qualitativement, des enjeux médico-sociaux, et l'inscrire dans les priorités du mandat présidentiel à venir.

Une meilleure attractivité des métiers devra passer par une refonte efficiente du secteur du domicile, au travers de la consolidation des missions des services et la sécurisation de leur financement.

Les propositions de restructuration du secteur portées par UNA ont en leur cœur la qualité de l'accompagnement et le bien-être au travail des intervenants, via notamment l'amélioration continue de l'organisation du travail.

L'Assemblée générale de UNA mandate le conseil d'administration élu pour mener toutes actions susceptibles de concrétiser ces orientations.